



RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Office régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.,
Calgary, AB Canada T2R 0A8
Courriel : proposals.propositions@cer-rec.gc.ca

MODIFICATION DE L'INVITATION pour d'OFFRES à COMMANDES

Commentaires

Document n'est pas contient des exigences
Relatives à la sécurité

Proposition à : Régie de l'énergie du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Sujet		
Services linguistiques		
N° de l'invitation	N° modif.	Date
84084-20-0083	003	6 août 2021
L'invitation prend fin		Fuseau horaire
à	02:00 PM – 14h00	Heure normale des Rocheuses (HNR)
le	16 août 2021	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Carol Hambleton		
Code regional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification 003 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels pour la demande de soumissions # 84084-20-0083 comme suit :

Question #1

1)

O1:

La société du soumissionnaire doit offrir des formations linguistiques en français et en anglais aux adultes depuis au moins cinq (5) ans.

Ma société est une nouvelle société, mais avec des enseignants de qualité qui ont 3, 6 et même plus de 12 ans d'expériences aux adultes. Est-ce qu'on peut pas donner la chance aux nouvelles entreprises un moyen de s'intégrer sur le marché?

2) Compte tenu de la situation actuelle dans le monde, y a-t-il un moyen de mettre la formation en mode virtuel seulement?

Répondre #1 :

Supprimer : O1 dans son intégralité.

Remplacer par : Critères cotés suivants

R1.14	Le soumissionnaire doit démontrer que l'entreprise a de l'expérience dans la prestation de formations linguistiques en français et en anglais pour adultes aux niveaux fédéral, provincial ou municipal ou dans de grandes sociétés comptant plus de 1 000 employés.	<p>Informations d'évaluation possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de l'organisation à laquelle les services ont été fournis ; 2) Nombre d'heures prévues pour chaque contrat ; 3) Nombre de ressources fournies ; 4) Nombre de Candidats pour chaque contrat ; 5) Les niveaux de gouvernement fédéral on fourni une formation pour ; 6) Taux de réussite d'obtention des niveaux fédéraux pour chaque contrat 7) Coordonnées du client fédéral. 	<p>Points alloués :</p> <p>Un (1) an d'expérience – 5 points</p> <p>Deux (2) ans d'expérience – 10 points</p> <p>Deux (2) ans d'expérience – 10 points</p> <p>Trois (3) ans d'expérience – 15 points</p> <p>Quatre (4) ans d'expérience – 10 points</p> <p>Cinq (5) ans d'expérience – 10 points</p> <p>Plus de cinq (5) ans d'expérience – 30 points</p> <p>Maximum de points alloués pouvant être obtenus – 30 points</p>
-------	--	---	--



Question #2

1. En référence aux points R1.4 et R1.5 :

- R1.4, vous demandez l'expérience de ressources proposées en français ET en anglais. Est-ce que vous voulez dire l'expérience en français OU en anglais, ou bien en français seulement?
- R1.5, vous demandez l'expérience de ressources proposées en français seulement.

Veuillez clarifier la confusion de ces deux critères SVP.

Répondre #2

R1.4 est pour trois (3) ans d'expérience dans la prestation de formation en français pour adultes.

R1.5 est pour trois (3) ans d'expérience dans la prestation de formation en anglais pour adultes.

Question #3

Au critère obligatoire O5, vous demandez l'expérience des ressources en formation du français ET de l'anglais. Est-ce que vous vouliez dire l'expérience en français OU en anglais?

Répondre #3

Les trois (3) ressources proposées doivent avoir au moins 660 heures de formation linguistique.

Deux (2) ressources doivent avoir au total 660 heures de formation en français ; et

Une (1) ressource doit avoir au total 6600 heures de formation en anglais.

Question #4

Question de l'entreprise 1 Nous souhaitons clarifier des éléments dans les points R1.4 et R1.5. Nous comprenons que nous devons démontrer que les ressources proposées ont au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement de l'anglais et du français, ce qui est facile à faire. Toutefois, certains des renseignements pertinents pour l'évaluation semblent être en rapport avec l'organisation (AFSL Pro) et non avec les ressources, notamment :

3) Nombre de ressources fournies

6) Taux de succès pour chaque contrat



Souhaitez-vous que pour chaque ressource proposée, nous indiquions les informations pour les points énumérés OU devons-nous compiler nos données pour chaque contrat majeur ?

Par ailleurs, le nombre d'heures fournies par chaque ressource et le niveau de compétence doivent déjà être indiqués dans le point R1.3 (2 et 3). Doit-on répéter l'information dans les points R1.4 (5) et R1.5 (5)?

Question de l'entreprise 2 Aux critères techniques cotés. À R1.4 et R1.5 si vous demandez de démontrer l'expérience de chaque ressource enseignante dans chaque contrat, quelle est la pertinence du point 3) Nombre de ressources fournies?

Répondre #4

Supprimer : dans les instructions R1.4 et R1.5 pour la préparation des offres :

3) Nombre de ressources fournies

Clarification sur les critères restants

L'évaluation des soumissions pour R1.4 et R15 ne provient d'aucune organisation en particulier.

Les proposants doivent indiquer les informations requises énuméré pour chaque ressource proposée.

Ce qui est requis, c'est que les proposants démontrent que toutes les ressources proposées, y compris les trois (3) requises à l'obligatoire 5, pour la formation en français R1.4 et la formation en anglais R1.5 ont participé à la prestation d'au moins trois (3) années de formation linguistique, dans la langue spécifique pour laquelle le proposant les soumet. Documentation pouvant vérifier ce critère :

- 1) Le nom de d'organisation à laquelle la ou les ressources proposées dispensent la formation,
- 2) Le nombre d'heures pendant lesquelles ils on dispensé une formation à cette organisation,
- 3) Le nombre de candidats auxquels ils ont fourni la langue au sein de cette organisation,
- 4) Quels niveaux de langue obtenus s'il s'agissait d'une organisation fédérale et
- 5) Ques était le taux de réussite des ressources proposées en ce qui concerne les candidats ayant atteint le niveau souhaité avant la formation.

Les heures doivent être fournies pour chaque contrat sur lequel la ou les ressources proposées ont travaillé.



Question #5

Question de l'entreprise 1 - À R1.4 quand vous dites que “*Toutes les ressources proposées*” est-ce que cela inclue les ressources proposées dans le O5? Si la réponse est oui, cela va exiger de préparer beaucoup de tables d'expérience de chaque ressources et en conséquence c'est un travail énorme et je crois que la date de clôture le 12 août est trop courte.

Question de l'entreprise 2 - Pourrions-nous vous demander de prolonger la date de fermeture de la DOC # 84084-20-0083 vu que c'est très long à préparer les réponses aux critères obligatoires et cotés, et vu la saison d'été il y a beaucoup d'employés en vacances présentement.

Répondre #5

Supprimer : date de clôture de la sollicitation du 12 août 2021

Remplacer par : date de clôture de la sollicitation du 16 août 2021.

Clarification des critères

Qui, <<toutes les ressources offertes>> comprennent les trois (3) ressources requises dans O5 et toute autre ressource proposée supplémentaire.

Question #6

Suite à la lecture de la demande d'offres à commandes 84084-20-0083 - Services de formation linguistique publiée le 20 juillet dernier, nous aimerions obtenir les précisions suivantes ou souligner certains éléments à clarifier.

- 1- Dans les critères obligatoires, page 10 :
Critère O2 : Le soumissionnaire doit proposer au moins trois (3) ressources : deux (2) pour offrir des formations en français, et une (1) pour offrir des formations en anglais **à Calgary, en Alberta.**
 - Cela signifie-t-il que les trois (3) ressources doivent être **OBLIGATOIREMENT physiquement sur place** à Calgary ou un enseignement en ligne (mode virtuel) est-il envisageable, auquel cas un enseignant qualifié et répondant à tous les critères mais n'habitant pas Calgary pourrait être éligible ?
- 2- La formulation des critères R1.6 à R1.11 mentionne : Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, **autres que celle exigée au critère O5,**
 - Doit-on comprendre que 3 ressources doivent être proposées pour le critère O5 (660h enseignement français et anglais jusqu'au niveau C au fédéral) mais qu'on ne peut



aucunement insérer/suggérer ces ressources dans les descriptifs selon les niveaux enseignés (R1.6 à R1.11) ?

3- Par ailleurs, nous avons relevé quelques inconsistances ou des questionnements demeurent pour les éléments suivants :

- Page 12-13 (R1.2 R1.3) : les critères décrivent comment obtenir jusqu'à 10 points mais il y a un maximum de 15 points à obtenir
- Page 13 (R1.4) : mentionne français et anglais (devrait être anglais seulement puisque le R1.5 est pour le français)?
- Page 17 : R1.12 et R1.13 sont inversés –
- Page 17 (R1.12) : les critères décrivent comment obtenir jusqu'à 20 points mais il y a un maximum de 25 points à obtenir – les 2 premiers descriptifs donnant un total de 20 points malgré la différence
- Page 25 (7.3.1) : du XX août 2021 au XX août 2021 (même année répétée deux fois)
- Page 31 (3.6) : séances individuelles / séances de groupe??
- Page 33 (4c-v.1.) : Formations à temps partiel : rapport demandé à la fin de la formation avec heures au cours du mois ?
- Page 33 (4c-iv.2 et 3. et 4c-v.2 et 3) : signifie heures de présences de l'apprenant / heures de cours prévues – est-ce correct ?
- Page 35 : annulation avant 7 h 30 par les enseignants? Qu'en est-il des apprenants?

Répondre #6

1- **Clarification** : Tout ministère ou organisme fédéral doit fournir à un candidat la capacité d'enseigner en classe. Tous les candidats ne sont pas en mesure d'apprendre par une formation virtuelle en personne.

M2 Supprimer dans son intégralité.

M2 Remplacer Par : Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il y a au moins une (1) ressource proposée qui est physiquement dans les endroits suivants pour fournir une formation en français :

1) Vancouver, Colombie-Britannique et

2) Calgary, Alberta.

Ajouter : O10 Le soumissionnaire doit s'assurer qu'il y a au moins une (1) ressource proposée qui est physiquement dans les endroits suivants pour fournir une formation en anglais:

1) Vancouver, Colombie-Britannique et

2) Calgary, Alberta.



- 2- Il n'y a pas de critère de taux pointé qui est un <<doit démontrer>> tous les critères de taux numérique doivent indiquer <<devrait démontrer...>>

Clarification : M5 consiste à s'assurer que le REC dispose d'au moins trois (3) instructeurs avec 660 heures de formation linguistique aux candidats pour obtenir tout niveau de langue fédérale requis (A,B,C,E) qui peut fournir virtuellement jusqu'à ce moment-là en classe une formation peut être dispensée.

Les critères pour R1.6 et R1.11 sont des critères uniquement pour les ressources supplémentaires, si l'un des trois (3) obligatoires n'est pas disponible pour fournir une formation.

- 3- Précisions et corrections :

- R1.2 et R1.3 devraient indiquer que le nombre maximum de points alloués pouvant être obtenu est de 10 points.
- Le critère R1.4 concerne l'expérience dans la prestation de formation en français uniquement.
- R1.12 et R1.13 – notés, mais les critères sont affectés.
- R1.12 – Un maximum de 25 points pouvant être obtenu est défini avec précision, car une ressource proposée pourrait avoir un diplôme universitaire pour 20 points et en plus avoir la certification professionnelle TESL Canada pour 5 points pour un maximum de points attribués de 25 points. (voir note indiquée dans les apprentis).

Clarification et corrections de document de sollicitation :

- L'article 7.3.1 La période du contrat doit indiquer le XX août 2021 au XX août 2022 (selon la base de paiement).

Clarification et corrections de l'énoncé des travaux :

- 3.6 pour les sessions individuelles
- Page 33 (4c-v.1) vous ne savez pas quelle correction ou clarification est requise pour ce sous-article de l'EDT. Toutes les sessions, qu'elles soient à temps plein ou à temps partiel, nécessitent un rapport d'avancement mensuel.
- Qui, cela signifie la présence des candidats, le nombre d'heures manquées par le candidat ou L'instructeur (s'il y a des heures manquées au cours de ce mois particulier)



- **Ajouter** - à la responsabilité de la REC – Chargé de projet avisera l'entrepreneur au plus tard à 7 h 30 si un candidat ne peut pas assister à la session de formation linguistique de ce jour-là.

Question #7

Je vous écris au sujet de l'avis d'appel d'offres pour la formation en français publié le 22 juillet (Services de formation linguistique (84084-20-0083) sur Achat et Vente.

Je suis un enseignant expérimenté avec beaucoup à offrir et je suis également un fournisseur de services enregistré sur Acheter et Vendre. Je suis nouveau dans le processus d'appel d'offres car j'ai toujours travaillé pour des écoles, mais je suis maintenant intéressé à peut-être obtenir des contrats par moi-même au lieu de travailler pour d'autres.

Combien d'étudiants sont intéressés par un formation linguistique ?

Répondre #7

Le nombre d'individus n'a pas été déterminé.

Question #8

Je vous écris pour faire suite à mon enquête qui comprend deux questions importantes.

Première, il ne semble pas y avoir de tableau des critères cotés dans la version anglaise ; ainsi, cela est nécessaire pour atteindre.

Deuxième, veuillez indiquer si la date de soumission peut être prolongée.

Répondre #8

Question #9

Je suis tombé sur votre demande de propositions concernant un besoin de services d'apprentissage des langues (invitation #84084-20-0083). Je voulais confirmer que vous recherchez uniquement des enseignants/formateurs, et que vous ne considérez pas les applications d'apprentissage des langues qui peuvent être utilisées et réaffectées tout au long de l'année.

Répondre #9

Qui, le REC ne recherche actuellement que des enseignants et/or des formateurs en langues et ne demande aucune application linguistique pour l'IA.

Question #10



Voici une question

Dans le SoW :

5. Livrables

5b Cours par apprentissage à distance qui est défini comme une classe virtuelle dans laquelle les cours en temps réel se déroulent sur Internet à l'aide de MS Teams, Zoom ou via téléphone ou technologie similaire :

Dans les critères cotés :

R1.13 donne des points pour avoir une présence ou une ressource à Vancouver, Calgary et Montréal.

Comment les points de présence sont-ils cohérents avec la méthode de livraison de l'EDT sure Internet ?

Répondre #10

Il n'y a pas de points attribués pour la méthode de livraison Internet EDT. (Voir les commentaires dans les questions et réponses ci-dessus pour #6)

Supprimer : R1.13 en entier

Remplacer par :

# Critères	Critères techniques cotés	Instructions pour la preparation des soumissions	Pondération (points)
R1.14	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer que l'entreprise peut fournir des ressources pour la formation en français sur place en personne sont physiquement situées dans les villes suivantes qui ont un bureau REC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vancouver, Colombie-Britannique ; 2) Calgary, Alberta ; et 3) Montréal, Québec 	<p>Informations d'évaluation possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chaque ressource proposée ; 2) Emplacement de la ressource proposée (l'un des trail emplacements identifiés) ; 3) Années d'expérience en formation linguistique ; 4) Nombre d'heures de formation dispensées en salle 	<p>Points alloués</p> <p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en français et situées physiquement à Vancouver, Colombie-Britannique – 10 points</p> <p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en français et situées physiquement à Calgary Alberta – 10 points</p>



		<p>de classe ; et</p> <p>5) Niveau fédéral de formation le plus élevé fourni.</p>	<p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en français et situées physiquement à Montréal Québec – 10 points</p> <p>Maximum de points alloués pouvant être obtenus – 30 points</p>
R1.15	<p>Les soumissionnaires doivent démontrer que l'entreprise peut fournir des ressources pour la formation en anglais sur place en personne sont physiquement situées dans les villes suivantes qui ont un bureau REC :</p> <p>4) Vancouver, Colombie-Britannique ;</p> <p>5) Calgary, Alberta ; et Montréal, Québec</p>	<p>Informations d'évaluation possibles :</p> <p>6) Nom de chaque ressource proposée ;</p> <p>7) Emplacement de la ressource proposée (l'un des trail emplacements identifiés) ;</p> <p>8) Années d'expérience en formation linguistique ;</p> <p>9) Nombre d'heures de formation dispensées en salle de classe ; et</p> <p>Niveau fédéral de formation le plus élevé fourni.</p>	<p>Points alloués</p> <p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en anglais et situées physiquement à Vancouver, Colombie-Britannique – 10 points</p> <p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en anglais et situées physiquement à Calgary Alberta – 10 points</p> <p>Deux (2) ressources ou plus pouvant offrir une formation en anglais et situées physiquement à Montréal Québec – 10 points</p> <p>Maximum de points alloués pouvant être obtenus – 30 points</p>



Total global et points minimum

Supprimer :

		Total global des points alloués	285 points
		Nombre minimal de points total	171 points

Remplacer par :

		Total global des points alloués	362 points
		Nombre minimal de points total	218 points

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.